L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux No. 73 Rue de Chartres.

Nouvelle-Orléans.

DIMANCHE MATIN, 14 JUIN.

LA FORMATION DU NOUVEAU MINISTÈRE.

Le *Gaulois* donne les détails suivants sur l'échec de la combinaison imaginée par le duc d'Audiffret-Pasquier pour constituer le septennat impersonnel.

Dans la réunion qui a eu lieu jeudi soir chez le maréchal, M. le duc d'Audiffret-Pasquier et M. de Lavergne se sont livrés à une diatribe des plus acerbes contre le bonapartisme. M. de Lavergne a même surpassé M. le duc d'Audiffret-Pasquier en violence et en emportement.

Le maréchal était très affecté de ces dispositions exterminatrices, tout à fait en opposition avec le caractère du pouvoir qu'il tient de l'Assemblée. Les députés que M. le duc d'Audiffret avait choisis pour collègues n'ont pas été moins vivement impressionnés.

M. Tailhand a pris le premier la parole. Il avait compris le plan anti macmahonien du duc d'Audiffret, et son premier mot a été: "Je suis pour le septennat personnel." Se tournant ensuite vers M. le duc d'Audiffret-Pasquier, il lui a dit: "J'ai fait toute ma carrière sous l'empire; je ne puis pas m'associer à la campagne que vous proposez.

M. de Goulard, qui paraissait très ému, gardait le silence.

M. Decazes a trouvé que M. le duc d'Audiffret-Pasquier "allait trop loin." C'est l'expression textuelle dont il s'est servi.

Le maréchal est sorti, s'est rendu dans une pièce voisine et a dit à une haute personnalité politique qui l'attendait: "Je suis le représentant d'une trêve et l'on me propose un ministère qui part en guerre. Je n'en veux pas."

Nous le répétons, nous garantissons l'exactitude des renseignements qui précèdent.

On lit d'un autre côté dans le *XIXe Siècle*:

—M. le duc d'Audiffret Pasquier est allé trouver le maréchal pour lui annoncer qu'il était indispensable de remplacer MM. Tailhand et de Cumont, mais au moment où il allait entrer dans le cabinet de M. le Président de la République, il en vit sortir M. Lucien Brun. Il fut très étonné de cette rencontre et, paraît-il, très froissé, quand il apprit que M. Lucien Brun avait été appelé par le chef de l'Etat.

Son entrevue avec M. de Mac Mahon fut assez vive. Il fit remarquer que l'on négociait du côté du centre gauche pour obtenir son concours, et que le fait d'avoir appelé M. Lucien Brun n'était pas de nature à terminer la crise. Du reste, il annonça que la combinaison avec MM. Tailhand et de Cumont avait échoué, et qu'il était nécessaire de chercher d'autres ministres.

M. le maréchal se montra fort irrité et demanda que l'on en finit, en renonçant à l'organisation du "septennat impersonnel." Peu à peu, la conversation s'éleva, et au moment où M. le duc de Pasquier sortait de la présidence, il était en complet dissentiment avec le chef de l'Etat. On assure même que des paroles fort amères auraient échangées de part et d'autre. Toujours est-il que les ministres qui étaient désignés à ce moment se séparèrent, sans même se donner rendez-vous pour le lendemain.

Hier matin, M. le Président de la République a fait savoir à MM. de Goulard et d'Audiffret-Pasquier, qu'il se privait de leurs services, et qu'il formerait tout seul le cabinet.

Le *Journal Officiel* du 23 mai, publie une série de décrets en date du 22 mai, constituant le nouveau ministère ainsi qu'il suit:

M. le général de Cissey, ministre de la guerre et vice-président du conseil des ministres;

M. Tailhand, garde des sceaux, ministre de la justice;

M. le duc Decazes, ministre des affaires étrangères;

M. de Fourtou, ministre de l'intérieur;

M. Magne, ministre des finances;

M. le contre-amiral marquis de Montaignac, ministre de la marine et des colonies;

M. le vicomte de Cumont, ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts;

M. Caillaux, ministre des travaux publics;

M. Grivart, ministre de l'agriculture et du commerce.

Sur les neuf ministres ainsi appelés à composer le nouveau cabinet, deux, MM. Magne et Decazes, conservent les portefeuilles qu'ils tenaient dans l'administration précédente; un troisième, M. de Fourtou, passe de l'instruction publique à l'intérieur.

Sur les six noms nouveaux qui complètent la liste, deux sont connus de tout le monde: ceux du général de Cissey et de l'amiral de Montaignac.

M. Tailhand, appelé au ministère de la justice, est un magistrat, en dernier lieu conseiller à la cour de Nîmes.

M. de Cumont, ministre de l'instruction publique, a longtemps appartenu à la presse, comme rédacteur en chef de *l'Union de l'Ouest*.

M. Caillaux apporte aux travaux publics son expérience pratique comme ingénieur et un esprit lucide, joint à des habitudes laborieuses, dont il a donné la preuve dans les nombreuses commissions où il a rempli le rôle de rapporteur.

De M. Grivart, le nouveau ministre de l'agriculture et du commerce, nous ne connaissons que le titre d'avocat, le tact qu'il a déployé, en général, depuis qu'il siège à l'Assemblée.

L'ÉLECTION DE LA NIÈVRE.

Trois candidats étaient en présence: le baron de Bourgoing, ancien député, M. Gudin, ancien sous-préfet du 4 septembre, et M. le comte de Pazzis.

Le premier avait dit dans sa profession de foi: "Mes convictions n'ont pas varié; je suis resté fidèle à l'empire." Il ajoutait: "Soumis aux lois de mon pays, je respecte les pouvoirs du maréchal Mac Mahon." Sa conclusion était pour l'appel au peuple.

Le second, M. Gudin, demandait la proclamation de la République comme gouvernement définitif, la dissolution de l'Assemblée, la nomination des maires par les conseils municipaux; il repoussait énergiquement tout projet d'établissement d'une seconde Chambre, laquelle, "sous prétexte de régulariser l'action de la souveraineté nationale, ne ferait que la confisquer au profit d'une Assemblée privilégiée."

Le troisième, M. le comte de Pazzis, se résumait dans ces mots: "Je suis royaliste."

Chacun des trois candidats avait ainsi nettement arboré son drapeau.

Les résultats du scrutin devaient emprunter à cette circonstance une signification toute particulière.

L'élection a eu lieu, et voici comment les voix se sont réparties:

M. de Bourgoing, 37,599 voix; M. Gudin, 32,157; M. de Pazzis, 4,527.

Le candidat impérialiste l'a donc emporté de plus de 5,000 voix sur le candidat républicain, et de 843 voix sur ses deux concurrents réunis; sa nomination est assurée.

Les masses électorales avaient été profondément remuées; ce qui le prouve, c'est que, sur quatre-vingt-quinze mille électeurs inscrits, plus de soixante-quatorze mille ont pris part au vote. Aux élections du 12 octobre 1873, qui avaient donné au docteur Turigny, républicain, près de quarante mille voix contre vingt-huit mille recueillies par M. Gillois, conservateur, le chiffre des votants avait été inférieur de plus de six mille à celui du 24 mai.

M. de Bourgoing vient d'adresser aux électeurs de la Nièvre la lettre suivante:

Mes chers électeurs,

Vous m'avez donné 37,599 suffrages! Je viens, au lendemain du vote, vous en témoigner ma vive reconnaissance.

En me choisissant pour vous représenter à l'Assemblée nationale, vous avez hautement affirmé votre attachement à la cause de l'Appel au peuple, inséparable de celle de l'Empire.

Vous n'avez pas oublié les prospérités d'autrefois, et le résultat de l'élection est l'éclatant témoignage des racines profondes que l'Empire a conservées dans le pays, surtout auprès des populations rurales, si fidèles et si dévouées.

Le succès que nous venons de remporter sur la coalition des partis aura un retentissement profond; qu'il soit pour nous un encouragement et une espérance!

Vos suffrages viennent de resserrer les liens qui nous unissent depuis longtemps déjà; comme par le passé, vous pouvez compter sur mon dévouement à vos intérêts, et sur mon énergie à défendre vos droits, si l'on essayait, un jour, d'y porter atteinte.

Nevers, le 25 mai 1874.

PHILIPPE DE BOURGOING.

D'après le *Nouvelliste de Rouen*, le comité républicain du Calvados a décidé d'appuyer, à la prochaine élection qui doit donner un successeur à M. Paris, M. Lecesne, du Havre, ancien député directeur de l'armement à Tours et à Bordeaux.

Les bonapartistes adopteront M. Le Provost de Launay, préfet du Calvados dans les dernières années de l'empire.

Les monarchistes n'ont pas encore fixé leur choix.

La correspondance parisienne du *Courrier de Bruxelles* dit que le prince Napoléon songerait à se porter candidat dans les Alpes-Maritimes, en remplacement de M. Piccon.

L'OPINION DE M. THIERS SUR GAMBETTA.—Dans les mémoires d'un journaliste M. de Villemessant raconte les diverses entrevues qu'il a eues avec M. Thiers. Nous y trouvons ce qui suit:

Nous arrivâmes à parler de politique. Entre autres choses qu'a dites ce jour-là M. Thiers et qui m'ont le plus frappé, je me rappelle cette appréciation de M. Gambetta, dont je venais, je crois, de prononcer le nom.

—Que voulez-vous, fit le Président, ils sont tous comme cela! Je disais un jour à Gambetta: vous avez de l'ambition, *vous croyez* pouvoir arriver quelque jour *aux affaires*, et vous ne savez rien, vous *n'apprenez rien!* Tous ces gens-là, ajouta M. Thiers en forme de conclusion, sont *des ignorants!*

Voilà pourquoi, Gambetta, quand il est à bout d'arguments lâche des gros mots *qui peuvent* lui mériter le surnom de "*Fort en gueule*," de la Chambre.

Discours de M. Thiers.

Le 24 mai, à deux heures, M. Thiers a reçu une députation des républicains de la Gironde, chargé de lui remettre un magnifique médaillon en marbre et bronze.

Ces délégués étaient MM. Lesnier, notaire; Brayleus, banquier; Clouzet, négociant, membres du conseil général de la Gironde.

MM. Villette, Dancy, membres de la chambre de commerce; Laronde, membre du conseil municipal de Bordeaux.

MM. Bertrin, négociant; Laroze, avocat; Chocarne, négociant; Ph. Morel, rentier; Lasserre, négociant; Tanet aîné, courtier; Prelles, négociant; Calvet, id.; Lanmond, id.; Doriol, id.; Brandeburg, id.; Paul Dupuy, professeur de l'Ecole de médecine; Ph. Durin, rédacteur de la *Gironde*.

Les six députés républicains de la Gironde: MM. Fourcand, Simiot, Sansas, Caduc, Dupouy, Roudier, ont présenté les délégués à M. Thiers. Ceux-ci ont lu l'adresse suivante:

Paris, 24 mai 1874.

Monsieur Thiers,

Nous venons, au nom des populations rurales et urbaines de la Gironde, vous offrir un témoignage de leur attachement et de leur reconnaissance.

Nous ne devons pas regretter le retard apporté dans la remise de ce médaillon par les longs et consciencieux efforts de l'artiste, puisque ce retard nous a permis de nous présenter le 24 mai, et d'opposer ainsi la gratitude de notre département à l'ingratitude de ceux qui vous enlevaient le pouvoir, il y a un an, par un vote contre lequel la conscience publique a énergiquement protesté.

Interprètes des républicains de toutes nuances, nous venons en leur nom saluer l'homme qui a défendu sous l'empire les libertés nécessaires, qui a fait un suprême effort pour empêcher une guerre désastreuse; qui, pendant nos défaites, s'efforçait de nous assurer des alliés en Europe; qui, après la guerre, a pansé nos plaies, rétabli notre crédit, donné la plus vive impulsion aux affaires, et qui a appris enfin à la France à ne pas désespérer d'elle-même, puisqu'elle a pu trouver, dans un moment si critique, le gouvernement qui lui convient le mieux et l'un des hommes les plus éminents qu'elle ait jamais eu à la tête du pouvoir exécutif.

Nous devons nous féliciter de constater dans cet anniversaire la condamnation de ceux qui vous avaient renversé, sous le prétexte de rétablir l'ordre moral, mais en réalité pour tenter le retour désormais impossible de la monarchie.

Cet événement d'hier prouve que la voix de la France doit enfin être écoutée, et que le jour est proche où la république incontestée assurera véritablement le gouvernement du pays par le pays.

Ce grand résultat vous sera dû pour une bien large part, et ne sera votre plus glorieux titre dans l'histoire.

Tels sont, monsieur, les sentiments qui nous animent et qui nous créaient vis-à-vis de vous des obligations que nous venons reconnaître sans espoir de les acquitter jamais.

Voici la réponse de M. Thiers:

Messieurs,

Je vous remercie de votre présence ici, du don si beau que vous vous êtes chargés de me remettre, et surtout des sentiments dont vous m'apportez l'expression. Ces sentiments, je voudrais les avoir mérités tout entiers; je crois, néanmoins, par mon dévouement, en avoir mérité une partie, et je suis charmé de pouvoir parler avec cette confiance devant vous, représentants de la Gironde, au milieu desquels j'ai reçu le pouvoir, et en présence desquels j'en ai fait le premier usage. C'est vous que j'aime à prendre pour témoins, et que je suis heureux d'avoir pour juges dans cette journée du 24 mai.

Certes, lorsqu'il y a un an, l'Assemblée nationale, usant de son droit, se séparait de moi, on ne pouvait pas, en présence du pays apaisé, de l'ordre rétabli, du crédit soudainement relevé, du territoire libéré par mes efforts et ceux de mes dignes collègues, on ne pouvait pas dire que j'avais mal usé du pouvoir qu'on m'avait confié. Mais on m'adressait un reproche: c'était de n'avoir pas su ou voulu ramener le pays dans les voies de la monarchie.

Eh bien, messieurs, vous avez tout vu, et je vous le demande, à Bordeaux, au milieu de votre noble cité si animée alors, en présence de toutes ces populations du Midi, confédérées pour la république, en présence de Paris, prêt à s'insurger et disposant de forces immenses, pouvions-nous proclamer la monarchie?

Pouvions-nous même nous saisir du gouvernement et faire reconnaître l'autorité de l'Assemblée, si nous avions annoncé qu'elle venait pour abolir la république? Quelqu'un d'ailleurs l'a-t-il proposé alors? Sans doute, j'ai entendu plus d'un honorable député exprimer le regret que la chose ne fut pas possible, mais je n'ai entendu personne en faire la proposition.

Et un mois après, lorsqu'arrivés aux portes de Paris qu'il fallait arracher à l'anarchie, nous étions obligés de déclarer, au nom de l'Assemblée elle-même, que c'était non pour la monarchie, mais pour l'ordre social en péril que nous combattions, aurions nous pu tout à coup proclamer la monarchie? Et si nous n'osions pas le faire en présence du danger, aurions-nous pu, nous démentant impudemment, faire le lendemain ce que nous avions annoncé la veille? Quelqu'un a-t-il osé le proposer? Et un mois après, lorsque nous étions obligés de demander à la Banque le pain de chaque jour, lorsqu'il fallait trouver tout d'un coup 500 millions pour éloigner les Prussiens seulement à quelques lieues de Paris, est-ce en causant au pays l'émotion que n'aurait pas manqué de produire l'abolition de la république, que nous aurions pu obtenir ce subit apaisement de deux années qui nous a permis d'exécuter des emprunts prodigieux, de racheter le territoire département par département, et de rétablir la France dans l'estime des nations, en révélant tout à coup l'immensité de ses ressources? C'est avec la république, en son nom, avec l'apaisement que sa loyale acceptation produisait dans les masses populaires, que nous avons pu obtenir deux années d'un calme inespéré, et réaliser les faits que vous voulez bien qualifier aujourd'hui en termes si honorables. Et dans ces faits où il entrait peut-être quelque mérite d'exécution, savez-vous quel a été le vrai mérite à mes collègues et à moi? C'est d'avoir eu une vue claire de la situation, c'est d'avoir compris que, dans l'état présent du pays, la république était la seule forme possible de gouvernement. C'est là l'acte de raison dont je parlais il y a quelques semaines, et qu'il faut accomplir si l'on veut que le pays retrouve la sécurité, et, avec la sécurité, l'activité du travail et l'entrain des affaires. Et d'ailleurs, les derniers événements nous fournissent eux-mêmes la preuve la plus complète de ce que j'avance ici.

Les hommes qui m'ont succédé, et qui m'ont succédé pour faire la monarchie que je ne faisais pas, l'ont-ils faite? Ils ont eu, pour la préparer et pour la donner, une année toute entière; ils ont eu la force matérielle, l'autorité de l'Assemblée, le pouvoir exercé sans ménagements; ont-ils rétabli la monarchie? Personne, assurément, n'oserait dire qu'ils ne le voulaient pas, et si, le voulant, ils ne l'ont pas faite, c'est qu'apparemment, ils ne le pouvaient point.

Ce sont les partis, dira-t-on, qui ont été l'obstacle! Mais ces partis on les retrouvera devant soi le lendemain, comme on les a trouvés la veille. Et d'ailleurs, qui sont-ils, ces partis? Ce sont les masses populaires profondément attachées à la forme républicaine, ce sont les partis monarchiques eux-mêmes, voulant la monarchie, mais ne voulant pas la même, et toujours prêts à se coaliser contre celle des trois dynasties à laquelle on donnerait la préférence.

C'est là, messieurs, l'enseignement qu'il faut tirer de cette date du 24 mai; n'accusons pas les hommes; ne les irritons pas en les accusant, et cherchons dans les derniers événements, non pas une occasion de récrimination, mais un enseignement.

L'enseignement est celui-ci: les hommes qui m'accusaient de n'avoir pas rendu la monarchie à la France ont eu en mains, pendant une année, le pouvoir, la force matérielle, une majorité monarchique, et cette monarchie, ils ne l'ont pas rétablie, uniquement parce qu'ils ne le pouvaient pas. Cette leçon, le pays en a profité, et il le fait voir avec une étonnante persévérance toutes les fois qu'il a un député à élire. Il a compris que pour n'avoir pas la guerre civile, pour arriver au calme, au travail fécondant, il faut accepter le gouvernement qui confondra tous les partis en un seul, composé de l'université des bons citoyens unis, quelles que soient leur origine et leurs opinions, pour réorganiser la France et la conduire ainsi à un meilleur avenir, et ce gouvernement, il n'y en a pas un autre que celui de la république conservatrice. Et si aujourd'hui, on rencontre dans l'Assemblée tant de difficultés à composer un ministère qui obtienne la majorité, c'est qu'on ne veut pas reconnaître les vérités que j'expose ici. Malheureusement l'Assemblée nationale, représentant nos divisions, a la plus grande peine à constituer une majorité stable et homogène. Mais ne l'accusons pas, respectons-la, et sachons attendre d'elle des résolutions salutaires. Espérons qu'après les dernières expériences, elle admettra comme nous la nécessité de prendre le pays pour juge et pour arbitre souverain des désaccords qui la divisent. Le pays, en la nommant, n'a limité ni sa mission ni la durée de cette mission; il s'en est fié à sa raison, à sa loyauté, à sa délicatesse, du soin de déterminer l'étendue de sa tâche et le temps qu'elle mettrait à l'accomplir.

Si ne pouvant aboutir à un résultat, elle persistait à conserver son mandat, elle sortirait des conditions que la raison impose à toute assemblée délibérante. Dès qu'elle ne peut plus donner une majorité, elle n'a plus le moyen de gouverner, et quand elle ne le peut plus, elle n'a plus le droit de le vouloir. Mais fions-nous en à elle, attendons de sa part ce que j'ai appelé un acte de raison qui l'honorera aux yeux de la nation et lui rendra les suffrages qu'elle a aliénés d'elle. Espérons surtout qu'elle comprendra que plus elle attendra, moins modérées et moins sages seront les élections futures.

Pour moi, ne désirant rien que le repos au sein de l'étude, de l'affection de mes amis, de la concorde de mes concitoyens, je vous parle, comme je le fais, qu'inspiré par une conviction forte et par une expérience des hommes et des choses qu'on veut bien ne pas me contester. Je vous remercie de nouveau de vos témoignages, et en donnant la main à votre ancien maire si justement regretté, je vous la donne à tous bien cordialement.

Le *Journal de Nice* parle de la découverte d'un complot tendant à faire évader le maréchal Bazaine de l'île Sainte-Marguerite. C'est, d'après lui, ce qui explique le redoublement de surveillance que l'on remarque depuis quelques jours; le maréchal a été consigné dans ses appartements.

OUVERTURE DU

Théâtre d'Été AU LAC PONTCHARTRAIN

JARDIN DENECHAUD.

DIMANCHE 14 JUIN 1874.

PROGRAMME.

1.—Choeur du Voyage en Chine par le Choeur de l'Opéra.
2.—Josin et Nanette, vaudeville en 1 acte, joué par MM. Charton, Maillet et Mme Laruelle.
3.—Les Hirondelles, romance chantée par M. Corriveau.
4.—Le Punch Grassot, chansonnette chantée par Mme M. Laruelle.
5.—Les Stances à l'Eternité, morceau chanté par M. Rossi père.
6.—Le Duo du Chalet, chanté par MM. Corriveau et Rossi père.
7.—La Fille de Mme Angot, air et choeur (Marchande de marée) par toute la troupe.

Prix d'entrée......25 cents.

Entrée libre pour les enfants au-dessous de 10 ans et accompagnés de leurs parents.

On commencera à 6 1/2 heures.

Spectacles Concerts les Jeudis et Dimanche de chaque semaine.

Rideau peint par M. Philastre, ex-peintre décorateur de l'Opéra. 14 juin—

GUIDE DU COMMERCE.

BANQUES.

Workingmen's Bank, Banque des Travailleurs et Caisse d'Epargne, V. Maignan président, 94 Canal.
N. O. Savings Institution, 156 Canal.
Freedmen's Savings & Trust Co., 182 Canal
La Sav's. Bank & Safe Deposit Co., 51 Camp.

COMPAGNIES D'ASSURANCES.

(CONTRE L'INCENDIE.)

N. O. Mutual Ins. Co., coin Camp et Canal.
Merchants' Mutual Ins. Co., 104 Canal.
Mechanics' & Traders' Ins. Co., 14 Carondel.
Crescent Mut. Ins. Co., coin Camp & Cl. Place.
Home Mutual Ins. Co. 78 Camp.

(SUR LA VIE.)

La. Eq. Life Ins. Co., coin Carond. & Gravier.
Eq. Life Assur Society, of N. York, 33 Camp.
Ætna Life Ins. Co., of Hfd., Con. 2 Carondelet.

JOUETS, ARTICLES DE FANTAISIE.

Guébié & Nippert, 137 Canal, Nlle-Orléans.
Guébié & Nippert, 40 Paradis-Poissonnière, Paris.
T. Moreau, coin Toulouse et Royale.

MERCERIE ET FANTAISIE.

J. H. Martinstein, 121 Royale.

MARCHANDISES SÈCHES.

Théo. Danziger & Sons, 203 Canal.
J. Turcotte, coin Canal et Baronne.

ETOFFES POUR DEUIL.

A. Labry, 81, Bourbon.

CHAPELLERIE.

R. E. Lee Hat Store, coin Royale et St. Louis.

QUINCAILLERIE ET INSTRUMENTS ARATOIRES.

A. Baldwin & Co., 74 Canal et 95 Commune.

MACHINES A COUDRE.

Grover & Baker S. M. Co., 107 Canal.
Wheeler & Wilson, (Peck Bros.) 149 Canal

CHEMISES ET ARTICLES DE TOILETTE POUR MESSIEURS.

S. N. Moody, coin Royale et Canal.

VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS.

L. Godchaux, 81 et 83 Canal, 213, 215, 217 V. Levée
C. Lazard, 195 Vieille-Levée.

MEUBLES DE LUXE ET ORDINAIRES.

P. Maillard, coin Bienville et Royale.

BRODERIES, LINGERIE, DESSINS.

Mme Mentardier, 19, Bourbon.
Mme Raphe, (autrefois Maitre,) 29, Bourbon.
U. N. Doiseau, coin Bienville et Bourbon.

ARTICLES DE COIFFURE ET DE FANTAISIE.

Charles Trouilly, coin Bienville et Chartres.

OPTICIENS.

C. Duhamel, 111, Canal.

RESTAURANTS.

Rest. Jules Marchal, 19 Union.

PENSION.

E. Haistre, 11 Toulouse, $4 par semaine.

FABRIQUES DE CANDI, CONFISERIES, ETC.

Norman & Reiss, 121 & 123, Vieille-Levée.
L. Médal, 93, Vieille Levée.

BOULANGERIE.

J. M. Lafferranderie, 275 Tremé.

CIGARES, TABACS, ETC.

Ed. L. Zell, coin Carondelet et Canal.
F. A. Gonzales, coin Camp et Commune.

ORGUES, PIANOS, MUSIQUE.

Louis Grünewald, 18, 20 et 22, Baronne.
M. Elie, 151 et 153, Canal.
F. Charpaux, 9, Royale.

PLOMBEURS.

C. L. Chapotel, coin Bourbon et Bienville.

FUSILS, ARTICLES DE CHASSE.

F. Charleville, 55, St Charles.
J. Sagot, 198, Chartres.

COUTELLERIE, BANDAGES, REPASSAGE.

L. Lamothe, fabricant, 94 Royale.

TABLES DE BILLARD.

Miller Bros., coin Commune et St-Charles.
St. Charles Billiard Saloon, sous l'Hôtel St-Ch.
Crescent Billiard Hall, coin Canal et St-Charl.

COSTUMES, DOMINOS & MASQUES.

V. Alabau, 91 Conti.

RELIURE ET FOURNITURES DE BUREAU.

S. Reichert, 140 Royale.

ACCORD ET RÉPARATION DE PIANOS.

J. Piffaut, 98 Espagne, 3me District. Aussi, 80 rue Royale près Conti.

LOTERIES

MAGNIFIQUE PLAN.

Seulement 10,000 Numéros.

LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE, A NUMERO SIMPLE.

Gros Lot.......$20,000

COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

(Incorporée le 17 août 1868.)

CLASSE H.

Devant être tirée en public, à la Nouvelle-Orléans, le SAMEDI, 20 Juin 1874.

PLAN.

10,000 Billets......Billets seulement $10.

MOITIÉ, QUART ET HUITIÈME EN PROPORTION.

1 lot de	$20,000 est	$20,000
1 lot de	10,000 est	10,000
1 lot de	5,000 est	5,000
40 lots de	500 sont	20,000
200 lots	100 sont	20,000

LOTS D'APPROXIMATION:

9 approximations de $300 chaque pour les neuf unités de la même dizaine du numéro tirant le lot de $20,000 sont	$2,700
9 approximations de $200 pour les neuf unités de la même dizaine du numéro tirant le lot de $10,000 sont	1,800
9 approximations de $100 pour les neuf unités de la même dizaine du numéro tirant le lot de $5,000 sont	900
270 lots s'élevant à	$80,400

EXPLICATION DES LOTS APPROXIMATIFS

Les autres neuf unités de la même dizaine du numéro gagnant les trois gros lots auront droit à 27 lots d'approximation. Par exemple, si le billet No 1246 gagne le lot de $20,000, les billets Nos 1241, 1242, 1243, 1244, 1245, 1247, 1248, 1249 et 1250 auront droit à $300 chacun. Si le billet No 231 gagne, le lot de $10,000, les billets Nos 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239 et 240 auront droit à $200 chacun. Si le billet No 450 gagne le lot de $5000, les billets Nos 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448 et 449 auront droit à $100 chacun.

Billets entiers, $10; Demi-Billets, $5; Quarts de Billets, $2 50, Huitièmes de billets $1 25.

LOTS PAYABLES EN PLEIN ET SANS DÉDUCTION.

Les demandes doivent être adressées à la LOUISIANA STATE LOTTERY COMPANY LOCK-BOX 692, P. O. Nouvelle-Orléans.

Envoyez des mandats de poste ou faites enregistrer vos lettres. ...v—73—1an

DERNIÈRE CHANCE D'ACQUÉRIR UNE FORTUNE AISÉMENT!

Cinquième et dernier Concert Tombola,

Pour aider à l'établissement —DE LA— BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DU KENTUCKY.

LE 31 JUILLET 1874.

LISTE DES LOTS.

Un gros lot comptant	$250,000
Un gros lot comptant	100,000
Un gros lot comptant	75,000
Un gros lot comptant	50,000
Un gros lot comptant	25,000
5 lots comptant de $20,000 chaque	100,000
10 lots comptant, de 14,000 chaque	140,000
15 lots comptant, de 10,000 chaque	150,000
20 lots comptant, de 5,000 chaque	100,000
25 lots comptant, de 4,000 chaque	100,000
30 lots comptant, de 3,000 chaque	90,000
50 lots comptant, de 2,000 chaque	100,000
100 lots comptant, de 1,000 chaque	100,000
240 lots comptant, de 500 chaque	120,000
500 lots comptant, de 100 chaque	50,000
19,000 lots comptant, de 50 chaque	950,000

Grand Total 20,000 lots, le tout compt. 2,500,000

PRIX DES BILLETS:

Billet entier	$50
Demi	25
Dixième ou chaque Coupon	5
11 Billets entiers pour	500
22 1/2 Billets et demi pour	1,000

Pour les Billets ou renseignements S'adresser à THO. E. BRAMLETTE, Agent et Directeur, Edifice de la Bibliothèque Publique, Louisville Ky. 14mai—1m—J.D v&c

Cinquante mille piastres

SERONT prêtées par le METROPOLITAN LOAN AND SAVINGS BANKS, au No. 14 de la rue du Camp, au-dessous du City Hotel, sur des DIAMANTS, PERLES, MONTRES, BIJOUX, PIANOS, OBLIGATIONS DE L'ETAT OU DE LA VILLE, à un intérêt de quatre pour cent par mois. La Banque allouera un intérêt de six pour cent par an sur les dépôts de soixante jours et davantage; elle émet des certificats de dépôts pour six ou douze mois, à un intérêt plus élevé. 4juil—1an T. D. VAN HORN Caissier.

VICTOR MAIGNAN, NÉGOCIANT-COMMISSIONNAIRE.

SEUL AGENT POUR LA VENTE DU GRAND VIN DU CHATEAU PAPE CLÉMENT,

Des COGNACS Vineyard Proprietors, Gautier Frères, Larronde, Sutton, Goldenburg, Des EAUX-DE-VIE de la Rochelle, Alex. Seignette,

Des GRANDS VINS de A. de Luze & fils et Larronde frères, Des SARDINES de la marque Edelin Gillet,

Importateur des EAUX-DE-VIE de Castillon, etc., du GENIEVRE Impérial Extra La Cloche, du PORTO et SHERRY de Paul Émile Thomas, de E. Reis, etc., de VINS ROUGES et BLANCS, en barriques, demi-barriques et caisses, CONSERVES, BOUCHONS, &c.

23 & 25 ------ Rue Bienville ------ 23 & 25

NOUVELLE-ORLÉANS. 14janv—6m

ALBIN ROCHEREAU. CHARLES T. DUGAZON. MRS. ADELE HEPP, in commendam. PIERRE ROCHEREAU. ERNEST MERILH.

A. ROCHEREAU & CO.,

Sole Agents for the sale of KRUG & CO'S Champagne,

COMMISSION MERCHANTS,

IMPORTERS

WINES, BRANDIES, SARDINES, &c.,

8 SOUTH WILLIAM ST., New York. 16 & 18 ST. LOUIS ST. New Orleans.

31 août—1an

Transféré au 131 de la rue Canal.

E. LEVY & Co,

PROPRIÉTAIRES —DU— GRAND DOLLAR STORE DU SUD.

FONDÉ EN 1868.

Désirent mettre sous les yeux du public la liste suivante qui renferme une partie des articles achetés pour la saison prochaine et dont le prix, pour chacun d'eux, sans exception, est de

UN DOLLAR SEULEMENT:

Tabourets pour les pieds, en tapis de Bruxelles et de velours, Paillassons en rotin et en coco, Tapis en toile cirée 4 sur 8. Un magnifique assortiment de cols ruchés et de tous autres genres, pour dames.

Articles de Ménage POUR UN DOLLAR.

Services à thé et à café, Grandes boîtes à épices, contenant des casiers pour six différentes épices, Boîtes à couteaux et à fourchettes, Epoussettes, Plumeaux, Grandes boîtes-tirelires japonaises.

Belles broderies françaises.

10 yardes pour $1; 8, 6, 4, 3, 2 et 1 yarde, de meilleure qualité, pour UN DOLLAR.

Mouchoirs batiste, très beaux, avec des initiales brodées, 2 pour $1. Mêmes mouchoirs, pour messieurs, au même prix.

UNE MACHINE A COUDRE DE FAMILLE, COMPLÈTE, POUR UN DOLLAR.

Très beaux Oiseaux du Sud, empaillés, placés sous un globe de verre, pour $1. Stéréoscopes, $1. Six vues, soit américaines, soit françaises, $1. Un magnifique assortiment de tableaux, peints à l'huile, tous sujets choisis, pour $1 chaque.

Fleurs françaises et Rubans pour Ceintures. UN DOLLAR.

Jolis Rubans pour chapeaux, 6, 4, 3 et 2 yardes pour $1. Stores en toile, toutes couleurs et toutes grandeurs, unis et avec dessins au centre, UN DOLLAR PIECE.

Serviettes en toile; 6, 4, 3, 2, pour un dollar meilleures que les anciennes. Nappes en toile, grandeur extra, $1.

NOUVEAU DÉPARTEMENT-ARGENTERIE

Plus d'articles pour un dollar que jamais auparavant. Coutellerie de table et de poche, Articles en bois sculpté, Linge de dessous pour dames et pour messieurs, Chapeaux garnis, Fourrures, Châles, Bijouterie, Jouets, Articles en Cuir, Faïence, Porcelaine de Chine, Verrerie de Bohême, Bijouterie jais et caoutchouc, Ceintures, Plumes d'autruche.

VOILA LES ARTICLES que nous avons ajoutés, CETTE SAISON, à l'immense liste de ceux que nous avions l'habitude d'importer; ils sont entièrement nouveaux et ils paraîtront pour la première fois cette saison, dans notre

GRAND MAGASIN A UN DOLLAR. Nous avons, en outre, notre stock habituel qui comprend

250,000 Articles Nouveaux, A UN DOLLAR CHAQUE.

Articles de Fantaisie.

Boîtes à ouvrage garnies, porte-musique, secrétaires, nécessaires, jeux de domino, jeux d'échecs, jeux de trictrac, tout à fait complets; albums en maroquin et en cuir de Russie, pour 50 et 100 portraits, à bordures dorées; boîtes pour touristes, instruments de mathématiques, boîtes garnies pour jeunes artistes, porte-monnaie en cuir de Russie, sachets et sacs de voyage; brosses à cheveux unies et incrustées de perles, manches en buffle; peignes et démêloirs; miroirs de main, boîtes à poudre de riz; stéréoscopes, avec une demi-douzaine de vues; toilettes pour dames et pour messieurs, complètement garnies; jumelles.

Fourrures! Fourrures!

Pour dames, pour demoiselles et pour enfants, de $1 à $10; fourrures en zibeline, manchon et cape, $5, valant $15 dans tous les Etats-Unis. Chapeaux de velours, élégamment garnis, pour dames, pour demoiselles et pour enfants, $1; chemises et bas de jupons brodés et tuyautés, pour dames; robes de nuit, pantelettes, robes d'enfants: une demi-douzaine de paires de bas pour dames. Très jolis devants de chemises, blancs, $1; écharpes en soie, derniers genres et toutes nuances, $1; trois paires de meilleurs demi-bas en fil, $1; demi-douzaine de mouchoirs en toile, $1; une chemise et un caleçon, en bon mérinos, $1; cannes et parapluies pour tous les goûts, à $1 chaque.

Livres! Livres!

Avec élégante reliure et dorés sur tranches, des auteurs les plus distingués: poètes, historiens, publicistes, hommes de sciences, etc.

Verrerie de Bohème et Porcelaine de Chine.

Toilettes, trois pièces, $1; services à liqueur, comprenant bouteille, plateau et six verres, $1; vases de cheminée, richement décorés en or, à $1 chaque ou à $1 la paire, selon la grandeur; crachoirs en porcelaine, décorés or; coupe, soucoupe et plateau, avec devise, pour présents; vases en porcelaine et statuettes parisiennes, pour $1.

Peintures à l'Huile.

JOLIS TABLEAUX, avec cadres en noyer doré, à $1. Anneau de serviette en argent solide, Couteaux à fruits, en argent solide, avec pique-noix attaché, $1; Théière en argent plaqué, $1.

Coutellerie Anglaise, Supérieure.

Une douzaine de Couteaux et de Fourchettes, $1; demi-douzaine Couteaux pour dessert, à manche d'ivoire, $1; quatre Couteaux pour table, $1; Service à découper, manches en ivoire sculpté, $1; trois paires de ciseaux, de différentes grandeurs, dans un étui en maroquin, $1; quatre jolis couteaux de poche fantaisie, $1; dito, avec ciseaux et tire-bouchons, $1; deux bons rasoirs, dans une boîte, $1.

Articles de Ménage.

Demi-douzaine Essuie-mains en toile, $1; Nappe de toile, $1; une douzaine de Serviettes en toile damassée, $1; Rideaux en dentelle, Stores, Patères et Paniers en bois sculpté; Glaces 17 sur 10. Cadres en noyer; Lampes de tous genres, complètes.

Jouets Mécaniques et à Vapeur.

Et un grand assortiment, très varié, de Jouets de tout genre, seront exposés à partir du 1er Décembre jusqu'après les fêtes de la Noël et du jour de l'An.

Nous faisons de larges concessions aux clubs et aux marchands. Le public peut être certain que nous ne nous départirons pas de notre manière habituelle d'opérer loyalement et consciencieusement. Tous ordres envoyés par la malle ou autrement seront l'objet de toute notre attention. Marchandises expédiées dans toutes les parties des Etats-Unis, sur réception de mandats de poste, traites ou payables au moment de la livraison.

Adressez-vous à E. LEVY & CO., P. O. Box 245, New-Orléans.

Souvenez-vous du transfert de notre établissement au No 131 de la rue du Canal, Bâtisse Touro, et aussi que nous n'avons plus aucun rapport avec qui que ce soit occupant notre ancien local, que l'on cherche à faire passer pour le "premier et véritable Dollar Store." 30 oct—

AVIS AUX CONTRIBUABLES.

TAXES DE VILLE ET D'ETAT des années écoulées sont payées aux taux les plus bas possibles, par BARNETT & CAMMACK, Courtiers, 10 mai—an 1 jlt. Au No 12 de la rue Carondelet

Avis important aux contribuables et aux personnes qui paient licences.

Bureaux du Percepteur des taxes d'Etat 2me District, au No 201, de la rue du Canal, Nlle-Orléans, Lne.

TOUTES les taxes d'Etat de l'année 1871 sont actuellement entre les mains du shérif et doivent être payées immédiatement si l'on désire éviter les saisies et les ventes. Tous les comptes de licences et de taxes sur capital sont déposés au bureau du shérif. Les taxes de 1873 sur les propriétés foncières, payables en 1874, doivent être payées aux bureaux de perception si l'on veut éviter les saisies et les ventes, en vertu de la loi 47, relativement à la perception des taxes. H. H. HARRIS, Percepteur. 20mai—30t.

Important Notice to Tax and License payers.

Office State Tax Collector 2d District, No. 201 Canal Street, New Orleans, La.

ALL State taxes for the year 1871, are now in the hands of the Sheriff, and must be paid immediately to save seizure and sale. All Capital taxes, and License, for the present year, may be found at the Sheriff office. The taxes for the year 1873, now delinquent, and the taxes for Real Estate, payable in 1874 must be paid at this office immediately to save seizure and sale, under act 47, for the collection of the same. H. H. HARRIS, Collector. may 20—30t.

AUX Contribuables et aux propriétaires.

JE me charge de faire opérer le paiement des TAXES ARRIÉRÉES de VILLE et d'ETAT sous un escompte qui varie de 15 à 65 pour cent sur le montant de la Taxe. Je me charge aussi de la LOCATION des PROPRIÉTÉS et de la perception de leurs loyers. B. NAUTRÉ, 29mai—1m1j No 79 rue Bienville.

Avis aux contribuables. Département des finances. Hôtel de Ville—Nouvelle-Orléans, 18 mai 1874.

LES comptes de la taxe de la ville de 1874 ayant été préparés et achevés au taux de deux et demi pour cent conformément à une loi adoptée à la dernière session de la Législature, le département est maintenant prêt à recevoir les montants de ces comptes, au comptant, ainsi que l'exige la loi.

Les contribuables n'ont qu'un temps limité pour payer leurs taxes, attendu que tous les comptes qui n'auront pas été payés au 1er juin 1874 seront remis à l'avocat de la ville, lequel les percevra le plus tôt possible. Les contribuables devront payer les frais et les pénalités autorisés par la loi. Il est conséquemment de leur intérêt de s'acquitter immédiatement. LOUIS SCHNEIDER, Administrateur des Finances. 28mai—1m

BEAUX MEUBLES AUX PRIX COUTANTS.

Désirant nous retirer des affaires, nous offrons, AUX PRIX COUTANTS, tout notre stock de beaux meubles de chambres à coucher, salons et salles à manger, bois de rose, en acajou et noyer D. KELHAM & Co. Au No. 36 de la rue Royale. 5 avril—2m.

JOHN G. WAGNER,

A L'ENSEIGNE DE LA "BOTTE ROUGE" Angle des rues Ursulines et Dauphine.

BOTTES, SOULIERS ET BOTTINES A bon marché! 27mars—au 12 juillet

ERNEST CABAUD,

Fabricant de Chaussures à Vis, RUE DAUPHINE No. 60, entre Bienville et Conti.

SYSTÈME BREVETÉ PERFECTIONNÉ.

C'EST donc par le moyen de ce système que Mr. Cabaud peut fabriquer des chaussures très élégantes et solides et les vendre à des prix très modérés. 7 avril—1an.

PIERRE PAVIA

Fabricant de Chaussures à vis. PREMIÈRE FABRIQUE DU SUD. Au No. 153 de la rue Royale entre les rues St-Pierre et Toulouse.

INVENTEUR breveté et fabricant de chaussures à vis métalliques. Elles ne peuvent pas être dévissées; elle ont remporté le premier prix à la Foire de l'Etat de la Louisiane, la médaille en or en 1873 et la médaille en argent en 1873. avril—1an

NEW ORLEANS SAVINGS INSTITUTION 156 rue du Canal.

DIRECTEURS: Dr. W. Newton Mercer. L. F. Generes, David Urquhart, George Jonas, John G. Gaines, Thomas A. Adams, Carl Kohn, Thos. Allen Clarke, Christian Schneider, Chas. J. Leeds, Samuel Jamison.

Intérêts sur les dépôts. L. F. GENERES, Président. SAM JONES, Jr., Trésorier. 29mars—1an

J. B. CAMORS & CO.

MARCHANDS DE FARINE —ET— Négociants Commissionnaires, 61......RUE TCHOUPITOULAS......61 NOUVELLE-ORLÉANS. 20 nov—1an73

Compagnie d'Assurance de l'Union DE LA NLLE-ORLÉANS.

DIX-SEPTIÈME ÉTAT ANNUEL

De la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans, publié conformément à la loi et à sa charte.

CAPITAL........$200,000.

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1874.

Primes d'incendie		$97,624 71
Primes sur les rivières		15,441 84
Primes maritimes		13,120 86
		126,186 91
En moins, primes remboursées		1,450 80
		$124,745 11
Pertes payées dans l'année—		
Pertes par l'incendie	$41,808 80	
Pertes sur les rivières	9,355 12	
Pertes sur mer	10,589 14	
	$61,752 76	
Réassurances	6,168 20	
Loyer	2,200 00	
Taxes	3,685 90	
Réfaction (rebate)	12,773 08	
Dépenses, escomptes et intérêts	8,884 54	
Réservé pour risques non terminés	32,900 00	124,464 48
Réservé pour réclamations non-réglées		$340 68
L'actif de la Compagnie est comme suit:		
Prêts garantis	$ 6,239 36	
Prêts garantis par hypothèque	30,068 16	
Effets à recevoir pour primes	19,256 72	
Actions, bons et autres obligations	132,798 05	
Propriété foncière	4,264 65	
Primes en voie de recouvrement	19,304 65	
En caisse	11,411 20	
	$222,340 68	

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président. J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans. Signé, sous serment, pardevant moi ce onzième jour du mois de mai 1874. JAS. FAHEY, Notaire Public.

—DIRECTEURS— L. F. GÉNÉRÈS, J. J. FERNANDEZ, W. B. SCHMIDT, ED. BURTHE, J. BAYLE, A. CHIAPELLA, A. BONNECAZE, V. MAIGNAN, B. SALOY. 18 mai—1m

Chaudières à Sucre du Tennessee

De la célèbre Usine de Stacker,

APPARTENANT à MM. WOODS, YEATMAN & CO.—Le soussigné a constamment un choix assorti de ces Chaudières, ainsi que des GRILLES et des BOUCHES DE FOURNEAU, des meilleurs modèles. E. F. LAVILLEBEUVRE. Marchand-Commissionnaire. No. 18 rue Union. 24 oct—73—1 an

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle DES Marchands de la Nlle-Orléans, No. 104, RUE DU CANAL.

VINGTIÈME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant—

Primes reçues dans l'année expirée le 31 mai 1874, y compris les primes non expirées de l'an passé:

Sur risques de feu		$691,302 04
Sur risques de mer		80,752 99
Sur risques de rivières		141,035 21
Total des primes		915,121 24
En moins—primes non expirées		195,900 00
Total net des primes, le 31 mai 1874		719 221 24
Pertes payées:		
Sur risques d'incendie	$352,618 66	
Sur risques de mer	63,305 72	
Sur risques de rivières	59,525 23	
Taxes, dépenses, intérêts	3,361 94	
Réassurances, primes remboursées, profits et pertes	80,245 51	
Réservé pour pertes non encore réglées	45,000 00	616,458 06
Bénéfices		108,763 18

L'Actif de la Compagnie est comme suit:

Propriétés foncières	$244,415 56
Bonds de la ville	309,032 50
Actions de banques et de chemins de fer	21,188 00
Billets garantis par hypothèque	364,779 22
Billets garantis	120,320 80
Effets à recevoir	45,870 00
Primes en voie de recouvrement	116,732 44
Bonds de l'Etat	2,800 00
Actions d'assurance	1,800 00
Actions du Vallette Dry Dock Comp.	20,800 00
Actions du Levee Steam Coton Press	3,785 00
Actions du Marine Dry Dock and Ship Yard Company	4,000 00
Bonds hypothécaires du Turners Association	2,000 00
Bonds hypothécaires du Odd Fellows Hall	5,000 00
En caisse	112,372 45
	$1,363,704 78

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie. PAUL FOURCHY, Président. G. W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans. Signé sous serment, par devant moi, le 8 juin 1874. P. CHS. CUVELLIER, Notaire Public. Au No 140 de la rue Gravier.

L'intérêt habituel de dix pour cent est payable aux actionnaires, sur demande.

—DIRECTEURS— P. Maspero, M. Puig, D. A. Chaffraix, D. Mc Coard, P. Fourchy, J. M. Allen, L. F. Generes, S. L. Reif, M. W. Smith, Chas. Lafitte, J. J. Fernandez. 9 juin

VINGT-CINQUIÈME ETAT ANNUEL —DE LA—

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.

23 Mai 1874.

LES Directeurs, conformément à la Charte, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, à la date du 30 avril 1874—

Primes d'incendie	$2 9,708 26	
Primes de mer	46,335 38	
Primes des rivières	134,551 36	
		$410,194 96
Montant des primes, moins la réassurance et les primes remboursées		$319,633 88
Pertes payées et évaluées;		
Sur risques d'incendie	$60 455 14	
Sur risques de mer	28,417 38	
Sur risques de rivière	47,224 47	
		$136,261 99
Taxes, escompte au lieu de participation, intérêt de capital, dépenses, escomptes, etc.		100,564 08
		256,831 07
Bénéfice net		$62,701 46
L'actif de la Compagnie est comme suit:		
Effets à recevoir	$37 6 0 51	
Prêts sur bons et hypothèques	72,02 66	$109 686 17
Prêts sur actions, sur demande	138,201 14	
En caisse	63,8 2 68	
		202,033 84
Propriétés foncières		118,750 42
Bons de la ville, actions de banques et autres		142,031 50
Réassurance en voie de recouvrement		68,140 50
		$722,619 23

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie. THOS. A. ADAMS, Président. HENRY V. OGDEN, secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans. Ville de la Nlle-Orléans. Signé, sous serment, pardevant moi, ce 22 mai 1874. W. E. EVANS, Deuxième Justice de Paix, Paroisse d'Orléans, Louisiane.

Les Directeurs ont résolu qu'après le paiement du quatrième intérêt trimestriel de DEUX ET DEMI POUR CENT sur le CAPITAL de la Compagnie, un DIVIDENDE de VINGT CINQ pour cent sera payé, COMPTANT, à dater du 23 juin prochain, aux assurés qui y ont droit.

—DIRECTEURS— Thos. A. Adams, Sam'l B. Newman, Sam'l H. Kennedy, C. T. Buddecke, John Phelps, A. G. Ober, Adam Thomson, Henry Abraham, P. N. Strong, Victor Meyer, Joseph Bowling, Edward J. Gay, Jno. M. Sandidge, Simon Hernsheim, Simon Forcheimer, Jos. B. Wolfe, R. B. Post, R. T. Torian, Edward Pilsbury, Jno. R. Kirg, Chas. E. Slayback, Frederick Camerden, David Wallace, J. L. Harris, Andrew Stewart, Joseph Stone. 8 mai—

ASSURANCE SUR LA VIE.

New York Life Insurance Company (ETABLI EN 1845.)

Actif........$25,000,00

Revenu Annuel au de là de......8,000,000

PUREMENT MUTUELLE.

Tout l'excédant des bénéfices, après prélèvement du cout actuel de l'assurance est remboursé aux détenteurs de polices.

TOUTES LES POLICES SONT MAINTENUES. Des dividendes sont déclarés annuellement, payables comptant, lesquels peuvent être appliqués à la réduction des primes annuelles ou à l'augmentation de l'assurance.

Des polices sont émises pour la protection spéciale des FEMMES ET DES ENFANTS.

Des polices sont émises pour garantir le paiement des dettes; on émet aussi des POLICES-TONTINE qui combinent la sécurité de l'Assurance sur la Vie avec le placement avantageux de l'argent.

Les personnes qui désirent une assurance sur la vie, sure et garantie, au véritable cout net, dans cette ancienne et honorable compagnie, sont priées de s'adresser aux soussignés.

COPES & OGDEN,

Agents-Généraux,

44......RUE CARONDELET......44

Cette Compagnie a payé l'année dernière près de 1,600,000 par suite de décès, et a déclaré aux détenteurs de polices des dividendes, payés comptant, et s'élevant à $1,742,554 40.

DIRECTION LOCALE.

Chas. Briggs, S. H. Kennedy, E. F. Mioton, Saml. Smith, Thos. A. Adams, Fk. Wintz, Chas. Cavaroc, S. O. Nelson, L. B. Cain, Paul Fourchy, Geo. Foerster, Fk. Camerden, T. J. Semmes, J. H. Lupwigsen, J. S. Walton, Wm. S. Pike, R. Peale, Wm. B. Schmidt, S. Forcheimer, A. Chiapella, F. S. Sampson, J. A. Duffilho.

MÉDECINS-EXAMINATEUR

D. C. Holliday, M. D. John W. Caldwell M. D Chs. Turpin, M. D. 3 mars

Banque d'Epargne des Citoyens, GRUNEWALD HALL.

No. 22 rue Baronne, J. L. GUBERNATOR, Président. M. BENNER, caissier.

LES dépots faits par les femmes mariées et par les enfants ne peuvent être retirés que par eux-mêmes ou d'après leur ordre. Les pères et mères ne sauraient agir plus sagement dans l'intérêt de leurs enfants qu'en faisant pour eux des dépots payables à leur majorité: cela encourage les enfants à les augmenter toutes les semaines en tous les dépots et leur donne des habitudes d'économies qui les conduisent à la fortune. La banque reçoit des dépots de 10 cents et au-delà; elle alloue un intérêt de 6 pour cent qu'elle paie semi-annuellement ou ajouté au capital. Tous les dépots sont payables sur demande. 1er mars—1 an

DONATIEN AUGUSTIN, Register in Bankruptcy.

Office Customhouse building, next to U. S. Courts' rooms.

Commissioned as Register by the Honorable Chief Justice of the U. S., since May 1868. Prepares with the greatest care, all bankruptcy schedules being assisted by Messrs. E. D. Lebreton and Wm. A. Wells, both most experienced bankruptcy clerks. Done at most moderate terms. Passports procured from Washington. Residence No 158 Esplanade Street. March 27th

VENTES JUDICIAIRES.

Gilbert Lyman vs. John Hennessy.

QUATRIEME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans.—No. 43,078.—En vertu d'un ordre de vente rendu le 11 de juin 1874, et à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le LUNDI, quinze de juin 1874, à 5 heures P. M., sur les lieux, à l'angle N.-O. des rues Conti et Galvez, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de

Quatre vaches, un veau et une chèvre, Saisis provisoirement dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. W. P. HARPER, 12 juin—13, 14 Shérif de la Paroisse d'Orléans

Eli F. Lavillebeuvre vs. Michel Pokorny.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 43007.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le LUNDI vingt deux (22) juin 1874, à 5 heures P. M., à mon entrepôt Nos 22 et 24 rue d'Orléans entre celles Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de

LE fonds d'un magasin de chaussures transporté du magasin No 207 rue Poydras, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours. Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. W. P. HARPER. 10 juin—21 Shérif de la Paroisse d'Orléans.

La Compagnie d'ASSURANCE DE L'UNION DE LA NOUVELLE ORLEANS vs. La Demoiselle SARAH ANNE STOKES.

SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 5005.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI, huit de juillet 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Quatre (4) terrains situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Broad, Columbus, Dorgenois et Laharpe, faisant partie de l'ancienne habitation connue sous le nom de Briqueterie Gueno, et désignés par les numéros Sept, Huit, Neuf et Dix de l'îlet numéro Sept, suivant plan de J. A. D'Hémécourt voyer, déposé en l'étude de J. A. Lisbony, ci-devant notaire public en cette ville.

Les dits terrains sont contigus et mesurent, chacun, mesure américaine, trente et un pieds quatre pouces de face à la rue Columbus, la même largeur derrière et cent vingt-huit pieds de profondeur, chacun, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient à la défenderesse au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite de la Dame Françoise Anne Lewis, épouse de George Clark, suivant acte au rapport de Selim Magner, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 8 avril 1864.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication. W. P. HARPER, 6juin—31 Shérif de la Paroisse d'Orléans.

François Limongy vs. John S. Tully.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 29,664—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, à C. S. Sauvinet, ci-devant shérif et, par celui-ci à moi transféré, je procéderai le LUNDI, six de juillet 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Deux terrains situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Charles, Carondelet, Hevia et Giroz, l'un desquels mesure vingt-huit pieds de face à la rue St-Charles, sur cent vingt-six pieds de profondeur, entre lignes parallèles, ensemble avec l'usage d'une allée commune derrière, conformément au plan dressé par G. H. F. Nicholls, architecte, le 29 mars 1852; et l'autre terrain situé derrière celui-ci décrit, a une façade sur la dite allée de seize pieds sept pouces et un cinquième, sur une profondeur de trente pieds six pouces, entre lignes égales et parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Et cent soixante actions de cent piastres chacune du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane aujourd'hui réduites à cent quarante-neuf actions garanties par hypothèque sur la dite propriété.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de la Dame Maria Hernandez, épouse d'Auguste W. Walker, suivant acte au rapport de Théodore Guyol, notaire public en cette ville, en date du 8 juillet 1870.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—10. L'acquéreur assumera le paiement d'un *steam note* en faveur de la Banque des Citoyens de la Louisiane, de la somme de deux mille quatre-vingt piastres ($2,080) payable le 1er décembre 1874 Ex ou renouvelable d'année en année, conformément aux termes de la Charte de la dite Banque.—20. Et la balance du prix d'adjudication. Comptant, au moment de l'adjudication. W. P. HARPER, 8juin—21 Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Théodore Leveau vs. Laure St.-Amand, et son époux.

SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 6121.

En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, seize juin 1874 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

UN terrain situé dans le Troisième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Mystère ou (aujourd'hui Columbus), St-Claude ou des Bons Enfants, St Antoine et d'Amour ou des Remparts, désigné par le No. 1 D'après un plan dressé par A. Castaing voyer, daté du 26 Décembre 1858, et déposé à l'étude de J. A. Chiapella, ci-devant notaire public en cette ville, sous le No. 71 du livre de plans No. 2.

Le dit terrain mesure quarante deux (42) pieds de face à la rue Columbus, sur cent vingt sept pieds de profondeur et face à la rue St Claude, cent vingt trois pieds de profondeur sur l'autre ligne latérale et soixante un pieds, trois pouces et quatre lignes sur la ligne du fond.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de la veuve Jean Baptiste Henc, suivant acte au rapport de Octave de Armas, notaire public en cette ville, en date du 22 mars 1859.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. W. P. HARPER, 27mai—16 Shérif de la paroisse d'Orléans.

Eugène Gareau vs. Françoise Clay.

SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 6249—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt de juin 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

UN terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues d'Orléans, Bourgogne, Ste Anne, et des Remparts, formant l'angle des rues d'Orléans et Bourgogne et mesurant, mesure française, quarante un pieds un pouce de face à la rue Bourgogne, quarante pieds deux pouces de largeur dans le fond, sur une profondeur de façade à la rue d'Orléans de soixante huit pieds.

Ensemble avec tous les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droit, privilèges, etc.

Cette propriété appartient à la défenderesse au moyen de l'acquisition qu'elle a faite de la succession d'Alexandre Bergamini, Senior, suivant acte au rapport de J. J. Ker, notaire public en cette ville, en date du 14 avril 1869.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication. W. P. HARPER, mai 19—21 Shérif de la paroisse d'Orléans.

RENOVATEUR VEGETAL SICILIEN —DE— HALL, POUR LES CHEVEUX.

CHAQUE année augmente la popularité de cette excellente préparation pour les cheveux—popularité qui n'est due qu'à son mérite. Nous sommes à même d'assurer nos anciens clients qu'elle est toujours à la hauteur de sa renommée, qu'elle seule donne AUX CHEVEUX GRIS leur couleur primitive, les rend souples et soyeux, nettoie et blanchit la peau. Elle enlève les éruptions et les pellicules mortes et, grâce à ses propriétés toniques, fortifie les cheveux et les empêchent de tomber.

Elle épaissit la chevelure: dans la calvitie elle rend aux glandes capillaires leur premier vigueur et font repousser les cheveux, excepté dans l'extrême vieillesse. C'est la préparation la plus économique qui ait jamais été employée, et exige moins d'applications. A. A. Hayes, Inspecteur de l'Etat du Massachusetts, s'exprime ainsi, en en parlant: les matières sont pures, d'excellente qualité et choisies avec soin; je la considère comme la MEILLEURE PRÉPARATION.

En vente chez tous les pharmaciens et tous les marchands de médicaments.

PRIX UNE PIASTRE.

TEINTURE DE BUCKINGHAM POUR LES FAVORIS.

Notre rénovateur exigeant trop de temps et trop de soins en tant qu'il s'agit des favoris nous avons composé une teinture qui atteint rapidement le même résultat. L'application en est facile et la couleur ne s'efface pas. A vendre par tous les pharmaciens. Prix, cinquante cents.

Fabriqué par R. P. HALL & Co., NASHUA, N. H. 27 sept—1 an.

THE LABORING HOMESTEAD and Co-Operative Association of Louisiana.

OFFICIERS: ARISTIDE GERARD, Président. EMILE DEBUYS, Vice-Président. DUSSAU HALPHEN, Secrétaire. ULGER LAUVE, Trésorier.

BUREAU DES DIRECTEURS: Jules Tuyes, Jean Langles, Alphonse Tertrou, Danville L. Kernion, P. Cyprien Ricard, Wm. B. Schmidt, Chas. Nathan, Emile DeBuys, Aristide Gerard.

COMITÉS: Organisation—E. DeBuys, J. Tuyes, C. Nathan. Finances—A. Tertrou, J. Tuyes, D. L. Kernion. Terres et Fermes—A. Tertrou, D. L. Kernion, P. C. Ricard. Magasins co-opératifs—W. B. Schmidt, E. DeBuys, J. Langles. Règlements—E. DeBuys, J. Tuyes, Charles Nathan.

BUREAU DE L'ASSOCIATION: Triangle Building, au pied des rues Canal et Commune. 10 déc—1m

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. ROGER & CO.

500 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.

PAR E. ROGER & CO—Hy. Samory, Encanteur—MARDI, le 16 juin, à 10 heures du matin, il sera vendu à leur salle d'encan, Nos. 45 et 47 rue Décatur (anciennement Vieille Levée)—

500 caisses Bottes, Souliers et Brodequins. Comprenant un assortiment reçu directement des fabriques et convenable pour le commerce de la ville et de celui de la campagne. Conditions à la vente. 14 juin—

PAR M. W. NEWMAN.

500 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.

PAR M. W. NEWMAN.—H. STERN, encanteur. Il sera vendu LUNDI, 15 juin 1874, à 10 heures du matin, dans sa salle d'encan, au No. 16 de la rue de Chartres—

500 caisses, bottes, souliers et brodequins

Conditions à la vente. 13juin—1t

PAR D. E. MORPHY.

Faïence. Faïence. Faïence.

Débarqué du steamer Vanguard, arrivé de Liverpool.

PAR D. E. MORPHY, A. E. Morphy, Encanteur—Il sera vendu, MERCREDI, 17 juin, 1874, à 11 heures A. M., au magasin Nos. 108 et 110, rue Magasin,

25 crates plats W. G. soupières, bassins, cruchons, tasses, soucoupes, théières, nappies, soucoupes à crèmes, &c.

Conditions—Comptant. 14 juin—

Compagnie d'Assurance TEUTONIA, DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Bureaux, No. 111 de la rue Gravier.

Assure, aux taux les plus bas, contre les risques d'incendie, de mer et de rivières.

Actif..........$798,454 60

A. EIMER BADER, Président, CH. ENGSTFELD, Vice-Président, GEORGE STROMEYER, Secrétaire.

DIRECTEURS: Henry Abraham, A. Eimer Bade, N. A. Baumgarden, E. F. Del Bondio, Ch. Engstfeld, M. Frank, H. R. Gogreve, Hy. Haller, Sigmund Katz, J. H. Keller, Louis Leonhard, Theo. Lilienthal, C. H. Miller, F. Rickert, Frank Roder, Louis Schneider, W. B. Schmidt, L. Selg, Isaac Scherck, Louis Schwartz, J. M. Schwartz, J. R. Wilderman, X. Weissenbach, J. Keiffer. 5 oct—1an

CLAIRVOYANCE.

LE Professeur LENORMAND, nouvellement arrivé de Paris, peut être consulté, à la Nouvelle-Orléans, comme clairvoyant, astrologue et spiritualiste.

Le professeur Lenormand est le neveu de la célèbre clairvoyante de ce nom, à Paris. Il a prédit la catastrophe de Napoléon III, et, par la sympathie, il peut guérir tous genres de maladies et de tracas personnels ou de famille, ainsi que les personnes dérangées par la boisson. Il vous dira la meilleure place où vous serez le plus chanceux dans vos affaires, et il donne des détails sur les volés. Il prédit le passé, le présent et le futur et la destinée de chaque personne.—Office, 78, rue St-Pierre, entre Bourbon et Royale.—Heures de 8 A. M. à 7 P. M. 9 nov 1an

Vins, Liqueurs, Provision, &c.

AUGUSTE COUTURIE,

9 - - - - Rue St.-Louis - - - - 9

Seul Agent pour la vente des Champagne Chs. Heidsieck & Co., Cognac d'Eng. Grégoire & Co., Genièvre de Hoffman & Co., Double Ancre, —Offre à vendre— Cognac J. & F. Martell de 1870, 1865, 1863, 1860, 1858, 1856 et S. O. P. Vins Rouges de Ludon, St-Vivier et St-Sauveur. 15 fév—6m

BALSAMIQUE des PYRÉNÉES

LIQUEUR HYGIÉNIQUE (approuvée des médecins)

LAURENT LACASSAGNE, (AGENT.)

A vendre chez: QUEYROUZE & BOIS, coin des rues Bienville et Vieille-Levée. CAZAUX & VERGNOLE, No 73 rue de la Vieille-Levée, et VINCENT BATTOLARA, No 18 rue Dumaine. 22 oct—1an 2fps

LEON QUEYROUZE. OSCAR BOIS.

QUEYROUZE & BOIS,

MARCHANDS EN GROS DE GROCERIES, VINS, LIQUEURS ET Toutes sortes de Produits de l'Ouest, Aux Magasins Bleus, Coin Vieille-Levée et Bienville, 17 juil 73—1an Nlle-Orléans.

BITTER DES ARABES

Hygiénique Perfectionné. (BREVETÉ S. G. D. G.)

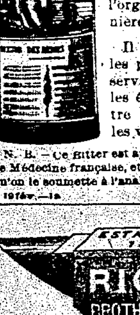

Ce produit, aussi agréable que bienfaisant, extrait de plantes éminemment toniques et vivifiantes, distillées avec des eaux-de-vie de premier choix, est sans contredit l'agent le plus puissant pour réparer l'organisme de la manière la plus immédiate.

Il est, en outre, dans les pays chauds, un préservatif efficace contre les épidémies, fait renaître l'appétit et dégage les voies digestives.

N. B.—Ce Bitter est approuvé par l'Académie de Médecine française, et le propriétaire demande qu'on le soumette à l'analyse dans tous les pays. 10 fév—1a

IMPORTATEURS ET MARCHANDS —DE— Quincaillerie et Quincaillerie d'étagères, AMÉRICAINES ET ÉTRANGÈRES,

Aux Nos 89 et 91 de la rue du Camp, Succursale, au No 365 de la rue des Magasins; Entrepôt, aux Nos 143, 145 et 147 de la rue des Magasins.

OUTILS de charpentiers et de tonneliers. MACHINES et outils de ferblantiers. ARTICLES CREUX, en fonte, en fesblanc et émaillé. FOURNEAUX de cuisine et RECHAUDS. Toute espèce d'ARTICLES DE MÉNAGE.

FABRICANTS DE ARTICLES en ferblanc brillant et vernis de laque. FOURNEAUX doubles, élevés, de Warren, pour coke ou charbon. FOURNEAU Charter Oak de cuisine, connu depuis dix-huit ans comme le seul fourneau parfait. Chaque fourneau Charter Oak est garanti. Demandez la liste des prix et les catalogues qui donnent une description des articles. 12 nov—1 an—v&c

Consulat de France.

AVIS MENSUEL—JUIN 1874.

Sont invitées à se présenter à ce Consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au Consulat:

A: Anglade Jean-Baptiste; Auzies François.
B: Biste Jean; Boudinier Victor; Boudinier J. H.; Boudinier J. A.; Blesse P. A.; Bohin Mathieu.
C: Capponé Pierre; Commagère (Mme); Clavelin André; Cousin François A.; Chazotte (Mme) Laure née Joubert; Claudel (Mme) E.
D: Delamare A. A.; Drouillot Marcelin; Danduc (Mme Vve) née Lapeyrollerie; Desbusselle Jean Amant; Dastugue François; Dubruel le Léon; Duchiron Jules Alex; Dutant (Mme) née Plasan; Durier Maurice; Ducoing (Vve) née Navarre.
F: Fleitas Emmanuel; Fanssat Jacques.
G: Garnier Louis Eugène.
H: Hélios Jean dit Jeanty; Hinet (Mlle) M. P.
I: Isoard François.
J: Jouchoux Simon; Judsin Claude; Jost Pierre Adolphe.
L: Latapie Louis; Lapeyrollerie Jean Vital.
M: Mogenier Guillaume; Masse Jean.
P: Prat Joseph; Pinot Auguste; Petrot née Lalanne de Beaumarais (Mme Vve); Prudhomme M.; Plasan M.
R: Rebout Prosper (époux); Renouard Emile; Robert Victoire.
S: Sillans Emile; Sembron (les époux); Segurat Ducoing (Mme Vve).
T: Trapet Antoine; Thommard du Temple et famille; Thanssat Jacques; Taylor (les époux).

Sont également invités à se présenter à ce Consulat tous Français appelés à satisfaire à la Loi du Recrutement militaire, soit en raison de leur âge (20 ans) soit comme ayant été omis dans un tirage précédent.

La Chancellerie du Consulat de France à la Nouvelle-Orléans, sise rue St-Louis, No 11, entre celles de Chartres et Vieille-Levée, est ouverte tous les jours (les dimanches exceptés) de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi. 31 mai.

GEO. MERZ,

BRASSERIE DU VIEUX CANAL, Angle Toulouse et Villeré, Nlle-Orléans.

PAR suite de la demande toujours croissante de ma BIÈRE et de mon ALE, j'ai placé, pour les marchands et les familles, une boite d'ordres à l'entrée de la Bourse des Marchands, Passage de la Bourse, à côté des bureaux de MM. C. E. Girardey. Les ordres qu'on y déposera seront exécutés toutes les heures du jour. 12 juil—1an

Nettoyage de Citernes.

LE nettoyage des citernes est indispensable au point de vue de l'hygiène et de la salubrité. Joseph Meyer offre de se charger du nettoyage des citernes à des prix très modérés. Lui adresser les ordres chez M. C. Goury, 131, rue des Français. 11 juin—41

VENTES A L'ENCAN.

HOFFMANN, MARKS & CO.

Vente de Shérif.

Au magasin No 147 de la rue du Canal, connu sous le nom de "Original Great Southern Dollar Store."

IL sera vendu, LUNDI, 15 juin, à 10 heures et demie du matin—

Une grande variété d'articles de fantaisie, coutellerie, verrerie de Bohème, jouets, bijoux, etc., etc.; une grande glace double, 3 vitrières en plaqué; 3 comptoirs en fer, pupitres, tabourets, etc.

A la même heure et au même endroit—on livrera au plus haut enchérisseur, le dit magasin, du jour de la vente au 1er Octobre prochain. Les locataires auront l'usage des installations et des vitrines. 14 juin—

Marchandises sèches, "notions," broderies et bonneterie.

PAR HOFFMAN, MARKS & Co., Alexandre Levy, Encanteur, salle d'encan, au No. 28 de la rue de Chartres.—LUNDI, 15 juin 1874, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, au No 28 de la rue de Chartres, il sera vendu—1000 Lots marchandises sèches, "notions" et bonneterie.

—Egalement—

500 Lots bandes et entredeux, faits à la main et à la machine. 14 juin—

ASSURANCES.

The Freedmen's Savings & Trust Co.

CAISSE D'ÉPARGNES.

Charte accordée par les Etats-Unis en 1865.

SUCCURSALE DE LA NLLE-ORLEANS,

No 182, Rue du Canal, ENCOIGNURE DRYADES.

HEURES DE BANQUE: De 9 heures A. M. à 3 heures P. M.

Ouverte les samedis soirs, pour recevoir des dépôts, de 6 à 8 heures.

Un intérêt est alloué sur les dépôts.

C. D. STURDEVANT, Caissier. HENRY BACAS, Assist.-Caissier

On peut se procurer des copies de la Charte à la Banque. 6 janv '74—1 an

DIX-SEPTIEME TABLEAU ANNUEL.

Compagnie d'Assurance "Hope" DE LA NLLE-ORLÉANS.

Bureau No. 21, rue du Camp.

Conformément à sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1874		$100,582,06
Sur les risques d'incendie	80,090 98	
Sur les risques maritimes	14,363 80	
Sur les risques de rivières	6,128 28	100,582 06
Pertes payées dans la même période savoir		
Sur les risques d'incendie	25,256 84	
Sur les risques maritimes	6,835 07	
Sur les risques de rivières	1,180 11	33,271 72
		67,280 40
Moins 15 pour cent remis aux assurés	7,215 04	
Taxes	7,920 77	
Réassurances	6,705 49	
Loyer	3,260 27	
Primes retournées	1,091 69	
Profits et pertes, dépenses, intérêts en moins	18,090 88	41,273 96
Réserves pour les risques non terminées au 30 avril 1874		$25,866 44
Actif de la Compagnie:		
Prêts garantis par premières hypothèques dans cette ville		66,068 30
Prêts sur gages		42,817 08
Effets pour primes à courte échéance		17,781 80
Actions de banque et autres actions		58,439 11
Biens fonciers		17,551 51
Primes en voie de perception		16,410 98
En banque		54,922 90
Total de l'actif		$273,886 40

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie. HENRY PEYCHAUD, Président. LOUIS BARNETT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE. Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans. Assermenté et signé pardevant moi ce 18 mai 1874. P. CHAS. CUVELLIER, Notaire Public 18 mai—1m No. 140, rue Gravier

HUITIEME ETAT ANNUEL —DU—

FACTORS' AND TRADERS' Insurance Company,

Au No. 37 de la rue Carondelet. Nlle-Orléans, 25 mai 1874.

LES Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publie l'état suivant de ses affaires de l'année expirée le 30 avril 1874—savoir:

PRIMES DE L'ANNÉE.

Sur risques d'incendie	$447,858 19	
Sur risques de rivières	287,655 44	
Sur risques de mer	63,311 49	
		$798,825 12
En moins—		
Primes non expirées le 30 avril 1874	$10,975 00	
Primes remboursées	16,014 13	
		$125,989 13
Montant net des primes		$672,835 99
PERTES PAYÉES, SAVOIR:		
Sur risques d'incendie	$178,520 14	
Sur risques de rivières	131,880 13	
Sur risques de mer	15,941 09	
	$ 25,751 36	
Réassurances	53,922 66	
Réfaction (rebate)	79,032 11	
Taxes d'Etat et d'agence	20,123 46	
DEPENSES BRUTES.		
Bureau local	$44,030 52	
Agences	15,730 00	
	59,510 52	
Profits et Pertes	16,945 50	
		506,185 61
Balance		$166,650 38
En plus—		
Escompte, intérêt, épargnes reçues	$111,134 35	
En moins—		
Premier intérêt semi-annuel sur le capital payé et second échu	110,000 00	
		221,134 35
Bénéfice net		$167,784 73
L'Actif de la Compagnie est comme suit:		
En caisse	$441,184 50	
Primes en voie de recouvrement	54,743 40	
Effets à recevoir, prêts sur garanties	560,412 46	
Effets à recevoir à courte échéance	25,597 15	
Actions de banques et autres actions	203,047 05	
Actions de chemins de fer de la ville	72,875 00	
Bons de la ville et autres bons	146,673 97	
Bons de la Grande Loge maçonnique de la Louisiane	5,000 00	
Bons de l'Odd Fellows Hall Association	5,000 00	
Bons de l'Association pour secourir les veuves et les orphelins juifs	2,000 00	
Immeubles	32,220 50	
		$1,549,756 38

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie. H. DOANE, Président. ED. A. PALFREY, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE. Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans. Signé sous serment pardevant moi, ce 26 mai A. D. 1874. EDWARD IVY, notaire public.

Le 25 du courant, à une réunion spéciale des directeurs, il a été résolu de payer SUR DEMANDE, un SECOND intérêt semi-annuel de CINQ POUR CENT jusqu'au 30 avril 1874, ce qui fait dix pour cent par an sur le capital de la Compagnie, ($1,100,000) et un DIVIDENDE AU COMPTANT de TRENTE pour cent aux actionnaires sur le montant ($12,155 12) du montant net de leurs primes participantes. HARMON DOANE, Président. ED. A. PALFREY, Secrétaire.

—DIRECTEURS— Moses Greenwood, John I. Adams, W. A. Johnson, Isaac Scherck, John I. Noble, R. M. Walmsley, John Chaffe, Wm. Morrison, Richard Milliken, Jos. W. Carroll, Samuel E. Moore, A. Brittin, J. J. Warren, A. H. May, R. T. Buckner, S. H. Snowden, Samuel Friedlander, T. Lytt. Lyon, H. Frellsen, W. C. Raymond, W. S. Pike, James S. Prestidge, A. A. Yates, Samuel H. Boyd, 29mai—1m. Joseph McElroy

Taxes Spéciales de Revenu Intérieur des Etats-Unis, du 1er mai 1874 au 30 avril 1875.

Bureau du Revenu Intérieur, Washington, D. C. 16 Février 1874.

LA LOI DU 24 DECEMBRE 1872, requiert que toute personne engagée dans toute espèce d'affaires, vocation ou emploi qui la rend sujette à la taxe spéciale, de se procurer et de placer en évidence une estampe dénotant le payement de la taxe spéciale pour l'année taxable commençant le 1er mai 1874, avant de commencer ou de continuer les affaires après le 30 avril 1874.

Les taxes comprises dans les clauses de la loi ci-dessus mentionnées, sont les suivantes:

Rectificateurs	$ 200
Débitants de liqueurs au détail	25
Débitants de liqueurs en gros	100
Débitants de liqueurs (malt) en gros	50
Débitants de liqueurs (malt) en détail	20
Débitants de tabac en feuilles	25
Débitants au détail, de tabac en feuilles	500
Et sur les ventes au-dessus de $1,000, 50 cents pour chaque piastre excédant la somme de $1,000.	
Débitants de tabac à chiquer	5
Fabricants d'alambics	50
Et pour chaque alambic fabriqué	20
Et pour chaque serpentin fabriqué	20
Fabricants de tabac à chiquer	10
Fabricants de cigares	10
Pacotilleurs vendant du tabac, première classe, (ayant plus de deux chevaux)	50
Pacotilleurs vendant du tabac, seconde classe (ayant deux chevaux)	25
Pacotilleurs vendant du tabac, troisième classe (un cheval)	15
Pacotilleurs vendant du tabac, quatrième classe, allant à pied ou par les voies publiques	10
Brasseurs de bière faisant moins de 500 barils	50
Brasseurs de bière, faisant 500 barils ou plus	100

Toute personne ainsi sujette à la taxe, qui négligera de se conformer aux réquisitions ci-dessus, sera passible de sévères pénalités.

Les personnes ou les maisons de société dans le premier district de la Louisiane, sujettes au payement des taxes spéciales ci-dessus désignées doivent s'adresser à S. A. STOCKDALE, collecteur du Revenue Interne, chambre No. 5, Douane de la Nouvelle-Orléans, et se procurer l'estampe ou les estampes de la taxe spéciale qui leur est nécessaire, avant le 1er mai 1874, sans autre avis. J. W. DOUGLAS, Commissaire du Revenu Interne. 8avril—9,16,30,30mai 15